

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-062

L'an deux mille vingt trois
Le sept décembre
A vingt heures trente

Le Conseil Municipal de la commune Glières-Val-de-Borne, **convoqué le 30 novembre 2023** par le Maire de la commune de Glières-Val-de-Borne, Christophe FOURNIER, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'animation à Entremont 74130 GLIERES-VAL-DE-BORNE, sous la présidence de **M. Christophe FOURNIER, Maire.**

Présents : M. Christophe FOURNIER, M. Laurent VALLIER, Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ, M. Christian SERVAGE, Mme Sheila MICHEL, M. Gilbert COLLINI, M. Jean-Yves PERILLAT, Mme Thérèse RAPHET, Mme Estelle GAILLARD, M. Mickaël JOLIVET-BALON, M. Tanguy JON, M. Éric BERTELOOT, M. Francis MARCHAL, Mme Odile VIX, M. Jean-Luc ARCADE, M. Mickaël MAISTRE.

Excusés : Mme Angélique LENOBLE (pouvoir à M. Laurent VALLIER), Mme Corinne PASSERAT (pouvoir à M. Christophe FOURNIER), M. Jean-Jacques SIGNOUX (pouvoir à Mme Christiane PERILLAT-CHARLAZ), Mme Marie-Cécile PASQUIER (pouvoir à M. Tanguy JON), M. Lucas THABUIS (pouvoir à M. Christian SERVAGE), M. Jean-Pierre BETEND, Mme Aurélie ROCHE (pouvoir à M. Jean-Luc ARCADE).

Objet de la délibération : Demande de subvention Fonds verts pour la renaturation de la cour d'école Guillaume Fichet - Petit Bornand

M. Laurent VALLIER expose,

Dans le contexte environnemental actuel de la gestion de l'eau et de la chaleur à l'extérieur ou dans les bâtiments, le retour de la nature sur les zones artificielles de notre commune facilitera l'adaptation au changement climatique. Le Gouvernement a annoncé le 14 juin 2022, le lancement d'un programme de renaturation des villes pour atténuer les effets de la chaleur, en restaurant le stockage du carbone, la régulation hydraulique, la biodiversité, tout en améliorant le cadre de vie. Le projet de la Commune recouvre les objectifs du Fond Verts « renaturation des villes et des villages » - axe 2.

En marge de notre plan de sobriété, nous sommes attentifs à trouver des adaptations et des projets à valeur environnementale comme en réintroduisant la nature au sein des écoles. Notre projet de « renaturation » est associé à la désimperméabilisation des sols de la cour de l'école Guillaume Fichet.

En effet, la cour d'école est un lieu de respiration indispensable à la vie scolaire. Si les projets de réaménagement de cours d'école mettent beaucoup l'accent sur le résultat (la végétalisation ou la désimperméabilisation), ce type de projet est au centre d'un ensemble d'enjeux bien plus vastes. Il s'agit notamment de replacer le bien-être et la santé des enfants au cœur du projet pour permettre l'épanouissement personnel, le développement moteur, psychologique et social.

Les aménagements envisagés auront pour objectifs :

- La restauration de l'espace public avec réintroduction du végétal dans la cour et la mise en œuvre de structures naturelles d'ombrage pour lutter contre les îlots de chaleur tout en améliorant le cadre de vie des enfants ;
- La désimperméabilisation de la cour en enrobés par leur suppression, sa végétalisation et l'utilisation de matériaux perméables. Elle accompagne l'objectif de

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE GLIERES-VAL-DE-BORNE n° Del. 2023-062

- zéro artificialisation des sols en cohérence avec les orientations de l'Etat pour 2050 ;
- La régulation hydraulique de ces surfaces désimperméabilisées, par une gestion des eaux pluviales à la parcelle, conformément aux objectifs de notre PLU en vigueur ; elle vise à et lutter contre les inondations par les déversements dans la rivière le Borne ;
- La qualité d'usage des espaces naturels en créant des aires éducatives à l'environnement ;

La qualité du projet repose sur le processus mis en œuvre qui associe les parties prenantes dans un objectif de co-construction des besoins par des ateliers participatifs avec le corps enseignant. La pertinence du projet repose aussi sur une stratégie d'évaluation de l'efficacité des solutions dans le temps.

La demande de subvention est destinée aux études d'ingénierie pour la conception du projet et aux investissements de travaux nécessaires à la réalisation de solutions concrètes. La demande de subvention porte sur un montant de 130 518.60€ HT dont 5 000€ HT d'études.

Il est proposé au Conseil Municipal de solliciter des aides ou subventions auprès des organismes partenaires.

Il est demandé au conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **D'APPROUVER** le projet décrit-ci-dessus estimé à 130 518.60€ HT ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fond Vert ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Haute-Savoie ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à demander et à faire la communication du projet ;
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant légal à accomplir toutes les formalités et à signer tout document s'y rapportant.

Délibération votée à l'unanimité.

Fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus,
Au registre suivent les signatures,
Pour copie conforme le 13 décembre 2023.

Le Maire,
Christophe FOURNIER.



La secrétaire de séance,
Sheila MICHEL.